

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 58 (1922)  
**Heft:** 1

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 09.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'ÉDUCATEUR

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

SOMMAIRE : U. BRIOD : *L'instituteur... homme cultivé.* — ALBERT CHESSEX : *Raccordement.* — E. LARAVOIRE : *La France et l'enseignement technique.* — LES FAITS ET LES IDÉES : *Les instituteurs tchécoslovaques à l'Université; la Nouvelle Education.* — PARTIE PRATIQUE : J. LAURENT : *L'enseignement sexuel à l'école primaire (degré moyen).* — LES LIVRES. — PARTIE NARRATIVE : J. BACHOFEN-ALBARET : *Travail pour M. Duillard ou observation psychologique d'un enfant (suite).*

## L'INSTITUTEUR... HOMME CULTIVÉ

Je n'ose mettre entre ces deux termes un verbe quelconque sans soulever ici ou là un murmure ou sans provoquer ailleurs un sourire. J'allais écrire *doit-il être un...* ; mais aussitôt mes lecteurs de répondre : « Sans doute, qui le conteste ? Osez-vous soutenir le contraire ? Votre question frise l'impertinence. » — Eh bien, disons : *peut-il être.* — « Cela ne vaut guère mieux. Les faits ne sont-ils pas légion qui attestent non seulement que l'instituteur *peut être* un homme cultivé, mais qu'*il l'est* absolument, sinon au début de sa carrière, du moins après quelques années d'activité. »

Cette réplique ne me convainc qu'à demi. Oui, je veux bien admettre que l'on ne peut enseigner langue et sciences des années durant sans acquérir du même coup un certain degré de culture. Les longues études préparant à la profession, et le brevet de capacité qui en sanctionne la valeur, ne sont-ils pas des titres probants ? Toutefois je reste perplexe. Trop de faits viennent à l'encontre de cette déclaration. Malgré tout, ce qu'on est convenu d'appeler un homme *cultivé*, n'est pas un attribut inhérent du maître d'école. Il n'appartient pas à tous ceux qui ont fait des études et se sont voués à l'enseignement de se dire gens cultivés. Au sens primitif du mot, *culture* dit plus que *connaissance*. Celui qui cultive les lettres, les sciences, les arts, entretient avec eux un commerce constant ; il leur consacre son temps et ses soins sans compter. Ce labeur, soutenu par l'amour du vrai, du beau et du bien, suppose beaucoup de désintéressement. Le gain matériel n'en est pas le premier fruit. La vie des chercheurs, des érudits, des artistes, celle même des simples curieux de vérité, n'est pas semée de roses.

Elle implique des efforts stériles, des insuccès, des sacrifices douloureux. Rares sont les esprits privilégiés devenus maîtres dans leur domaine qui n'ont pas rencontré de sérieux obstacles à surmonter.

Mais revenons à la question. Les conditions de vie d'un instituteur lui permettent-elles de *devenir* un homme cultivé ? (Nous n'oublions pas davantage l'institutrice... personne cultivée). Pour y répondre, il est nécessaire de rechercher ce qui entrave et ce qui favorise la vraie culture, particulièrement celle de l'esprit et du cœur, estimant que, dans l'instant présent, la culture physique n'est pas en péril.

La culture intellectuelle suppose d'abord des dispositions naturelles, des goûts, des habitudes studieuses que les circonstances affermissent et assurent. Citons parmi les plus nécessaires, le goût de la lecture, celui de la retraite, l'intérêt pour les problèmes sociaux et moraux ; les entretiens avec des personnes instruites, la fréquentation de cours et de conférences sur des sujets intéressants. Mais on admettra que de fait toutes ces conditions ne sont que rarement réunies. Si l'instituteur aime à lire, il n'en trouve pas souvent le loisir et les forces. L'isolement favorable à l'étude et à la méditation n'est que relatif. La société des milieux intellectuels est difficilement accessible ; elle réclame un certain décorum, un genre de vie, même des sacrifices pécuniaires qui peuvent être incompatibles avec la situation sociale et matérielle d'un simple maître d'école. Enfin l'assiduité aux séances de cours et de conférences, tant littéraires que scientifiques, n'est possible que dans quelques villes principales, à la condition d'y vivre ou de n'en être pas trop éloigné.

Toutefois n'assombrissons pas à plaisir le tableau. Notre pays offre à ses enfants des ressources intellectuelles et morales qu'ils ne doivent pas négliger, et les instituteurs sont les premiers à y prétendre. Les bibliothèques publiques, les journaux, les revues, les cercles de lecture ne font pas défaut. Qui veut s'instruire peut le faire. Mais à côté de l'acquisition des connaissances il faut placer l'occasion de les mettre en valeur, ce qui est tout autre chose. Or cette occasion échappe trop souvent à l'instituteur pour qu'il ne souffre pas de certains travers d'esprit. L'isolement intellectuel est aussi funeste que l'isolement moral, s'il est trop prolongé. Il faut que la société, l'Etat lui-même, s'emploient à prévenir ce mal. Je n'oublie pas que les membres du personnel enseignant ont des réunions régulières dans lesquelles ils s'entretiennent d'autre

chose que de la pluie et de la sécheresse, d'autre chose aussi que des pensions de retraite. Mais je réclame pour eux d'autres partenaires encore, dans leurs heures de loisir professionnel, que leurs collègues du cercle ou du district. L'esprit de corps est un beau sentiment, mais il ne résout pas tout, et à le pousser trop loin, il rétrécit singulièrement les horizons. A cet égard, il y aurait une action nouvelle à tenter pour écarter le danger : rapprocher davantage encore l'école de la famille et du même coup l'éducateur des parents. Il y a trop longtemps que dure ce malentendu qui crée pour l'enfant deux vies séparées, celle du foyer et celle de la classe ; comme pour l'instituteur deux natures différentes : celle du citoyen et celle du magister.

Ici je m'abstiens de considérer ce que ce rapprochement apporterait de bienfaisant à l'enfance et à la jeunesse : mon sujet est limité à la situation sociale et morale de l'instituteur. Or, j'estime que cette situation ne s'élèvera qu'au jour où celui-ci cessera de séparer son œuvre de celle de la famille. Aussi longtemps qu'il confinera son rôle à celui d'un fonctionnaire ordinaire dont les attributions ne dépassent pas le temps et l'espace fixés par les règlements et les programmes, on ne peut parler d'un élargissement de l'horizon intellectuel et moral de l'éducateur. La culture de l'esprit, celle de l'âme sont dépendantes du sentiment de la vocation. Et l'instituteur, l'institutrice deviendront des gens cultivés si leur vocation est fondée sur une conviction ferme qui les pousse à l'action partout où elle est utile et féconde.

Le problème nous paraît donc se ramener à deux éléments principaux : abaisser les barrières qui séparent l'œuvre scolaire de la vie sociale ; encourager le personnel enseignant à participer selon ses moyens à tout ce qui peut améliorer l'état moral et social de la nation.

U. BRIOD.

### RACCORDEMENT

Le problème du raccordement entre l'école primaire et l'école secondaire a été traité ici même et à fond par M. Ernest Briod.<sup>1</sup> Nous n'avons donc nullement l'intention de reprendre ce sujet

<sup>1</sup> *La portée sociale des réformes scolaires*, 15 mars 1919 ; *Réformes scolaires et questions sociales*, 12 avril 1919 ; *L'économie des forces au service du progrès scolaire et social*, 10 mai 1919 ; *Une enquête pédagogique*, 28 février 1920 ; *Questions de métier*, 10 avril 1920 ; *A propos du raccordement des études*, 13 novembre 1920.

dans toute sa complexité ; nous voudrions nous borner à répondre à quelques-uns des arguments de la brochure que M. L. Lavanchy, professeur à Vevey, a consacrée à cette question<sup>1</sup> et dans laquelle il s'efforce de réfuter non seulement les conclusions de M. Briod, mais aussi celles de la Société pédagogique vaudoise.<sup>2</sup>

Le rapport de M. Lavanchy est une œuvre élégante et réfléchie, et son auteur a fait pour être impartial un effort méritoire. Son attitude envers l'école primaire est en général exempte d'étroitesse et ce n'est pas lui, semble-t-il, qui jetterait à cette institution l'épithète insultante d'«égout collecteur» qu'un directeur d'école secondaire n'hésitait pas à lui décocher un jour. «Ecartons... résolument, dit notamment M. Lavanchy, tout ce qui pourrait ravaler le débat et en faire une querelle misérable entre deux écoles dont les efforts doivent concourir au bien général» (p. 5). — «Il s'agit... de tendre la main, dit-il ailleurs, à nos collègues primaires, qui nous devancent dans le souci des choses professionnelles» (p. 26).

Est-ce à dire que cette brochure soit absolument indemne du dédain que professent pour les «primaires» tant d'«intellectuels» de France et d'ailleurs ? Ce serait sans doute trop demander. Sans parler aujourd'hui de la comparaison entre les méthodes de l'école primaire et celles de l'école secondaire — ce sera le sujet d'un prochain article — nous pourrions citer plusieurs termes où ce dédain perce malgré toutes les bonnes intentions de l'auteur. C'est ainsi que le début des études secondaires à 12 ans — en vigueur entre autres à Genève et à Zurich et réclamé par les instituteurs vaudois — y est qualifié de projet *simpliste* (p. 5), de mesure *brutale et inconsiderée* (p. 7) ; on a soin de nous dire que la «solide préparation professionnelle» des élèves des Ecoles normales se fait «aux dépens peut-être de leur culture générale» (p. 9), ce qui vient à point nommé pour taxer la conviction des instituteurs de «naïve» et d'«utopique» (p. 19) et pour démontrer que l'on aurait tort d'attacher trop d'importance à l'opinion de gens aussi peu cultivés.

Il est un point sur lequel nous ne serons jamais d'accord avec M. Lavanchy. Quand nous demandons dans l'intérêt général et

<sup>1</sup> *Le Raccordement entre l'Ecole primaire et l'Ecole secondaire dans le Canton de Vaud*. Lausanne, Bovard-Giddey.

<sup>2</sup> *Etude préliminaire en vue de la revision de la Loi sur l'Instruction publique primaire*. Lausanne, 1920.

non pas comme « une solution avantageuse pour nous seuls » (p. 8) le début des études secondaires à 12 ans au lieu de 10, le rapporteur des maîtres secondaires voit là « une offensive de l'école primaire » (p. 5) contre les collèges, une réforme que nous prétendrions leur imposer. Pour un peu on nous accuserait de nous mêler de ce qui ne nous regarde pas !

Or M. Ernest Briod et d'autres avec lui ont établi que les classes inférieures des collèges font double emploi avec nos classes primaires du degré moyen. Ce n'est donc pas notre faute si l'école secondaire a empiété sur notre domaine. Nous nous bornons à revendiquer ce qu'elle nous a pris.

M. Lavanchy fait aux maîtres primaires un grief de leurs contradictions : « Ils accusent, dit-il, les deux classes inférieures de nos collèges, tantôt d'avoir un programme purement primaire, tantôt au contraire de donner une culture prématurément abstraite, fâcheuse pour de jeunes cerveaux. — Ils nous reprochent tantôt d'enlever aux classes primaires leurs meilleurs élèves, tantôt de n'ouvrir nos portes qu'aux fils de familles » (p. 6).

Ici notre réponse pourra être aussi brève que catégorique. Les quatre défauts que M. Lavanchy résume en les opposant deux à deux, nous les reprochons tous les quatre à l'école secondaire actuelle, où, loin de s'exclure les uns les autres, ils coexistent plus ou moins partout.

Pourtant M. Lavanchy nous fait de larges concessions, il est juste de le reconnaître. Il écrit courageusement :

« Un premier effort s'impose : organiser le raccordement avec l'école primaire.... Il faut de toute nécessité que les conditions d'admission dans nos collèges (que l'on y entre à 10 ou 12 ans) prévoient comme programme maximum le programme exact de la classe primaire du même âge.... Et si le programme d'une classe primaire ne correspond pas aux exigences du collège, c'est au collège à faire toutes les concessions » (p. 25).

Il revendique pour tous les collèges une *classe de raccordement perpétuel*, permettant aux enfants dont les goûts et les aptitudes se révèlent tardivement de rattraper le temps perdu. Il réclame la gratuité de l'enseignement secondaire et supérieur ainsi que « la création de *bourses*, dont on devrait faire, non pas des aumônes, ni des prêts à rembourser, mais des encouragements aux travailleurs, des primes aux talents. »

C'est sans doute dans cette voie-là que va s'engager la commission récemment nommée parmi les maîtres secondaires vaudois

pour étudier le problème du raccordement. Deux de nos amis et collaborateurs, MM. Ernest Briod et Louis Meylan, en font partie. Ce dernier nous a déjà promis de tenir nos lecteurs au courant des travaux de la commission. Quant à M. Briod, nous espérons qu'il voudra bien, lui aussi, reprendre à l'occasion le sujet auquel il a déjà consacré des articles aussi brillants que solides.

Nous permettra-t-on de hasarder un pronostic ? Eh bien, nous doutons, à dire vrai, des résultats positifs de cette étude. Nous doutons que les maîtres secondaires aient eux-mêmes le courage de recourir aux mesures qui s'imposent. Nous craignons une *réjormelle* qui voudrait se faire prendre pour une réforme. Remarquons cependant que s'ils arrivaient à réaliser le programme — trop « prudent », à notre sens, de M. Lavanchy — ils n'auraient pas tout à fait perdu leur temps. Sait-on par exemple que telle de nos villes vaudoises possède des cours *préparatoires* pour les enfants qui veulent entrer dans la classe *préparatoire* du collège ? !

Nous tenons à dire en terminant que le rapport de M. Lavanchy, malgré ses mérites indéniables, ne nous a pas convaincu. Nous maintenons tout ce que l'*Educateur* a publié sur ce sujet, tout ce que la Société pédagogique vaudoise a revendiqué. Nous maintenons que la solution zuricoise du début à 12 ans et du passage facile d'un type d'école secondaire à un autre doit être énergiquement défendue.

Et qui pourrait dire si la formule américaine — école primaire jusqu'à 14 ans, école secondaire gratuite et ouverte à tous de 14 à 18 ans — ne serait pas la meilleure à proposer à un pays démocratique ?

ALBERT CHESSEX.

#### LA FRANCE ET L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Le manque d'ouvriers habiles et instruits est tel, en France, qu'on a pu parler, au début de ce siècle, d'une véritable déchéance de son industrie et de son commerce. On ne trouve plus ce goût sûr qui donnait de la valeur aux produits français. Quand il faut des connaissances précises, on doit faire appel, parfois, à la main-d'œuvre étrangère. Il n'est pas rare que l'on confie des travaux délicats à des maisons du dehors. Ces causes d'infériorité sont dues à l'insuffisance de l'enseignement technique et à la crise de l'apprentissage.

L'organisation du travail, sous l'ancien régime, ne négligeait point la formation professionnelle. Si les maîtres régissaient les métiers avec tyrannie, du moins formaient-ils les apprentis. La liberté du travail détruisit l'apprentissage. Le danger devint si grand qu'on dénonça, dès 1840, la crise de l'apprentissage

La loi de 1841 sur le travail des enfants dans les manufactures imposa au patron l'obligation d'enseigner progressivement et complètement à l'apprenti l'état, le métier ou la profession qui fait l'objet du contrat. Cette loi fut inefficace. Celle de 1851 précise les obligations des patrons ; les deux parties peuvent passer le contrat par acte public, ou sous seing privé, ou verbalement. Le contrat verbal devint la règle. En 1860, à Paris, le sixième des enfants ont un contrat écrit ; en 1901, le dixième seulement ! Et même le contrat écrit manque de sanction ; les conseils de prud'hommes n'obtiennent pas l'observation de la loi que les parents, du reste, sont intéressés à violer. Les patrons éludent la loi de 1900 qui réduisait à 10 heures le travail des jeunes ouvriers et des femmes ; ils ne prennent des apprentis qu'à l'âge de 18 ans.

Une enquête de la Chambre des métiers de la Gironde montre que sur 100 personnes d'un métier quelconque, deux ou trois l'exercent d'une façon remarquable et 20 d'une façon moyenne ; les autres n'ont pas su choisir leur voie. Hécatombes de la guerre, natalité décroissante, apprentissage nul ou insuffisant, choix sans méthode de la profession, nombre dérisoire des écoles techniques (une centaine environ), voilà la situation au sortir de la guerre.

Dès 1902, le Conseil supérieur du travail se préoccupa de substituer à des lois insuffisantes une législation nouvelle. Il revendiqua, pour tous les jeunes gens âgés de moins de 18 ans, une instruction professionnelle à l'atelier ou dans les écoles. C'était poser le principe de l'obligation du contrat écrit et des cours professionnels. La Ligue de l'enseignement, la presse, les syndicats et chambres de commerce, les partis politiques discutèrent la réforme. En 1905, le gouvernement déposa sur le bureau de la Chambre un projet d'organisation de l'enseignement technique. Le sénateur Astier en fut le rapporteur averti. Si tout le monde fut unanime à demander l'organisation de cours professionnels pour les apprentis, l'accord ne se fit pas sur le principe de l'obligation. On a beau montrer, maintenant encore, l'insuffisance des cours facultatifs, la Fédération des industriels et des commerçants s'oppose toujours à l'intervention légale. On voit dans l'obligation une origine allemande. Le *Temps* déplore l'étatisme scolaire qui veut mener la jeunesse à la lisière jusqu'au régiment et au mariage.

Pressé par les événements, M. Viviani présenta en 1917 un projet grandiose. Son auteur, M. P. Painlevé, avait sur la jeunesse de généreux desseins : il demandait que l'on consacrait la seconde scolarité (jusqu'à 17 ans chez les garçons et jusqu'à 16 ans chez les filles) à la culture générale combinée avec les autres enseignements populaires, à raison de 300 heures par an ; et qu'on limitât l'obligation, dans une seconde période (20 ans pour les garçons, 18 ans pour les filles), à 200 heures de cours, dont 100 réservées à la culture physique. « C'est l'instituteur, disait l'exposé des motifs, qui doit être la conscience vivante des citoyens de demain, comme il est celle des citoyens d'après-demain ». La portée financière de ce projet le rendit caduc.

Enfin, le 25 juillet 1919, le Parlement, reprenant le projet du regretté sénateur Astier, a voté la loi créant les cours professionnels obligatoires. La France espère ainsi recréer l'apprentissage et faire de chaque ouvrier le maître de son



métier. La loi Astier entre maintenant en exécution ; des cours professionnels, complément de l'apprentissage à l'usine et au comptoir, gratuits et obligatoires jusqu'à 18 ans, ont été institués dans une douzaine de départements ; 200 cours professionnels fonctionnaient déjà en novembre 1920.

Ainsi, la préparation professionnelle des apprentis comprendra une instruction pratique spéciale et une instruction professionnelle générale. On préfère donner l'instruction pratique spéciale dans le milieu même où l'enfant exercera son métier plutôt que dans des écoles ; l'atelier et le comptoir permettent l'acclimatation et forment l'esprit professionnel. Les connaissances générales sont enseignées dans les cours professionnels. Le danger est d'uniformiser cet enseignement général sans tenir compte des besoins particuliers à chaque profession et à chaque région. Et l'on sait, d'autre part, ce que vaut l'instruction pratique laissée sans surveillance à l'initiative des patrons. C'est en vue d'éviter ces écueils qu'on a décidé d'instituer, à l'exemple de l'Alsace-Lorraine, des chambres de métiers dans chaque département. L'organisation centrale chargée de mener à bien cette réforme a été créée à Paris par M. Millerand ; à sa tête est un sous-secrétaire d'Etat de l'enseignement technique, actuellement M. Vidal, et un directeur, M. Labbé.

L'enseignement professionnel d'Alsace-Lorraine a été organisé d'après le plan qu'avait conçu Bismarck. On fonda des écoles supérieures pour constituer les cadres et des écoles moyennes pour former le personnel d'élite. On ouvrit une multitude d'écoles d'éducation professionnelle donnant aux apprentis les connaissances indispensables à leur métier. Enfin des Chambres de métiers réglementèrent l'apprentissage. Celle d'Alsace-Lorraine comporte quatre sections : Strasbourg, Colmar, Metz et Mulhouse. Elle se compose de membres élus par les différentes associations professionnelles de la petite et moyenne industrie. Elle est chargée légalement de la réglementation de l'apprentissage et ses prescriptions ont force de loi (loi du 26 juillet 1897 sur les professions). Cette institution rend d'immenses services. Aussi un groupe parlementaire français s'est-il rendu à Strasbourg, au début de cette année, pour en étudier de près l'organisation. Un projet de loi créant des Chambres de métiers a été déposé par deux députés, MM. Bouilloux-Lafont et de l'Estourbeillon. L'Etat n'entend point se substituer aux syndicats professionnels. Pour la profession et par la profession, telle est bien l'idée du gouvernement. M. Gaston Vidal l'a marqué dans un intéressant discours à l'Association des anciens élèves des écoles techniques. Après avoir montré la nécessité des cours professionnels pour compléter l'instruction des apprentis, le sous-secrétaire de l'enseignement technique a signalé l'importance des chambres de métiers ; leur rôle est de surveiller les cours professionnels, d'encourager l'apprentissage et de le contrôler. La surveillance permanente des ateliers, entreprise par la Chambre des métiers de Strasbourg, a suggéré la création en Alsace-Lorraine d'offices d'orientation professionnelle. Une commission spéciale a déterminé le programme de ces cabinets : enquêtes, monographies des différentes professions, conditions nécessaires à chaque apprentissage, méthodes d'apprentissage, enquêtes scolaires

sur les professions qui intéressent les enfants, organisation de cours de travaux manuels (pour révéler les aptitudes), etc. Le sous-secrétaire de l'enseignement technique projette de fonder en France, avec l'aide de philanthropes américains, des offices d'orientation professionnelle dans les villes de plus de 80 000 habitants. On compte beaucoup, d'autre part, sur l'Ecole primaire, qui non seulement doit s'appliquer à l'éducation physique des futurs apprentis, mais doit s'efforcer de distinguer les goûts et les aptitudes des enfants; elle documentera parents et enfants sur les professions (aléas, avantages et inconvénients, gain probable, moyenne de chômage, risques, etc.); elle établira, avec le concours d'un conseiller technique et du médecin scolaire, le carnet psycho-physiologique des écoliers.

Les professeurs de l'enseignement technique seront des praticiens à qui un stage de quelques semaines dans les écoles techniques donnera les connaissances pédagogiques nécessaires. Les instituteurs seront également appelés à enseigner les apprentis; le contact des milieux industriels les familiarisera avec les besoins de l'instruction professionnelle.

L'organisation complète de l'enseignement professionnel exige une somme de 40 millions. Un million et demi de francs sont inscrits au budget. Les Chambres de métiers devront constituer une caisse d'apprentissage qui recueillera les taxes des commerçants, des industriels, des chambres de commerce, des départements et des communes. En vertu de décrets publiés cette année, les écoles et cours ouverts par l'initiative privée et les communes reçoivent une subvention de l'Etat.

E. LARAVOIRE.

L'Office d'orientation professionnelle attaché à la Chambre des métiers d'Alsace-Lorraine est dirigé par M. Julien Fontègne. Son premier rapport annuel vient de paraître dans la *Gazette des métiers*. Il témoigne d'une grande et intelligente activité. Il y a là, à bien des égards, un modèle à suivre.

P. B.

## LES FAITS ET LES IDÉES

**Les instituteurs tchécoslovaques à l'Université.**— Nous avons signalé déjà<sup>1</sup> le bel exemple que nous donne en matière scolaire la jeune République tchécoslovaque. Loin de croire — ainsi que le prétendent chez nous tant d'universitaires égoïstes — que la participation des instituteurs aux études supérieures soit une dangereuse utopie, le pays de Jean Huss vient de passer aux actes.

L'Union des instituteurs et l'Institut J.-A. Komensky (analogue à l'Institut J. J. Rousseau, mais créé par l'Etat et rattaché à l'Université de Prague) ont organisé un Institut de pédagogie expérimentale destiné au corps enseignant primaire de tous les degrés.

Le but des instituteurs tchèques est d'accélérer ainsi la réforme scolaire à laquelle ils travaillent depuis longtemps déjà, en donnant aux méthodes et

<sup>1</sup> *Educateur* du 30 avril 1921.

aux procédés éducatifs une base solide et en luttant contre la routine et le dogmatisme hérités du passé.

L'Institut deviendra peu à peu une faculté pédagogique complète. On y a rattaché d'emblée un Bureau de renseignements destiné aux parents aussi bien qu'aux maîtres. Les études durent quatre semestres. Les directeurs des cours sont MM. O. Kadner, directeur de l'Institut Komensky, et O. Chlup, docteur ès lettres. Le succès s'est affirmé dès la première heure et plus de 200 de nos collègues tchèques sont déjà inscrits. Alb. C.

**La Nouvelle Education.**— M. Roger Cousinet, à Arcis sur Aube, nous écrit : « Notre groupe de la Nouvelle Education commence à s'étendre, et nous pensons être bientôt une cinquantaine de membres. Nous allons pouvoir disposer à partir du mois de janvier de quatre pages par mois qui paraîtront en supplément à l'*Education*, la revue de M. Bertier. Nous y annoncerons toutes les nouvelles susceptibles d'intéresser les membres de notre groupe, nous leur indiquerons des expériences à faire, nous donnerons les résultats de celles qui ont été faites. En outre nous avons l'intention de tenir une réunion plénière avec quelques conférences pendant les congés de la Pentecôte, et d'organiser à Paris, pendant le mois d'avril, dans une salle du Musée pédagogique qui est dès maintenant mise à notre disposition, une exposition de travaux d'enfants : dessins et modelages, mais en petite quantité, et surtout des contes écrits librement (d'une façon collective ou individuelle) par les enfants, des revues écrites et éditées par eux comme il en existe quelques-unes en Angleterre et en Amérique. Y a-t-il en Suisse des écoles où les enfants éditent des journaux et des revues, ou écrivent des contes librement inventés par eux ? Nous aimerions beaucoup que la Suisse fût représentée à cette exposition. »

## PARTIE PRATIQUE

### L'ENSEIGNEMENT SEXUEL A L'ÉCOLE PRIMAIRE

(Degré moyen.)

Dans un premier article (voir l'*Educateur* du 29 octobre 1921), nous nous sommes surtout attaché à démontrer la nécessité d'un enseignement sexuel prudent à l'école primaire. Après avoir écrit : « Tout se ramène, en somme, à une question de mesure et d'opportunité. La méthode a aussi une grande importance », nous avons discuté deux conceptions du rôle de l'école, et offert quelques règles générales.

Convaincu que nos collègues sauraient trouver la meilleure voie pour conduire leurs élèves à une saine connaissance, nous n'aurions pas tenté de leur en indiquer une, si on ne nous l'avait pas demandé. Nous prions donc nos lecteurs de bien comprendre notre intention. Nous n'avons ni la sottise prétention de leur présenter un modèle, ni celle de leur prescrire : dites ceci ; surtout, ne parlez pas de cela ! Notre but est plus modeste : il sera atteint, si nous réussissons à suggérer quelques idées, à déblayer un peu le chemin. Il est nécessaire que la personnalité du maître imprègne tout son enseignement ; c'est pour-

quoi les trois leçons qui suivent sont loin d'être complètes. La préparation, comme la généralisation, ne sont qu'esquissées. Seul, le point délicat a fait l'objet de nos soins.

Le programme (affaire de mesure) ne sera pas très étendu et se greffera sur celui de la botanique et de la zoologie. L'enseignement sexuel tel que nous le comprenons, peut ressortir, *au degré moyen*, d'une étude de la reproduction des fleurs, des poissons et des oiseaux.

Le manuel de Sciences naturelles<sup>1</sup> aujourd'hui en usage dans le canton de Vaud fait de fréquentes mais timides allusions à la sexualité des êtres étudiés. Il prépare néanmoins l'exposé de notions plus précises, en signalant le sexe des organes, le nombre des étamines et des pistils, le rôle du pollen, son transport par les insectes, etc.

Première leçon : *La reproduction des plantes à fleurs hermaphrodites* telles que la tulipe ou le lis, que nous préférons à d'autres, à cause de la grande dimension des organes floraux. (A sa place tout indiquée après l'étude de la première de ces fleurs ; — voir page 7 de la nouvelle édition.)

*Préparation* (rappel du connu) : De combien de parties se compose une fleur complète ? Quel nom porte chacune de ces quatre parties ? Où est le pistil ? Où sont les étamines ? Comment appelle-t-on la poussière (semence) jaunâtre que produisent ces dernières ? Etc., etc.

*Exposé* : Après avoir remis aux élèves quelques tulipes bien épanouies et fait distinguer les parties, ajouter :

Quand le pollen est mûr, il s'échappe des petits sacs qui le contiennent, tombe dans la fleur ou voltige dans l'air. Lorsqu'un grain parvient au sommet du pistil placé ordinairement tout près, en dessous, il y est retenu par un liquide. Bientôt, il commence à germer. Le germe grandit, descend dans le canal du pistil et va réveiller les petits bébés-graines qui semblent endormis au fond d'une sorte de prison. La porte s'en referme aussitôt, tandis que les parois se durcissent. A l'intérieur, bébé-graine ainsi réveillé se développe grâce à la plante qui le nourrit. Quand il est mûr, sa prison s'ouvre ; il tombe sur le sol, où il germera plus tard pour produire une plante semblable à celle qui l'a formé.

Si le grain de pollen n'était pas allé le réveiller et s'unir à lui, il serait resté longtemps comme endormi puis serait mort. La fleur aurait été stérile.

*Généralisation* : Faire recueillir plusieurs espèces de fleurs (hermaphrodites, unisexuées, etc.), les examiner avec les élèves afin d'amener ceux-ci à conclure que :

La plupart des plantes se reproduisent par la graine qui se forme dans le pistil après que le grain de pollen est allé s'unir à elles.

Essayer ensuite de faire comprendre la merveilleuse organisation du monde végétal, l'intelligence incomparable et la suprême sagesse du Créateur.

2<sup>me</sup> leçon : *La reproduction des poissons*. (A placer après l'étude de la truite de rivière ; voir Manuel déjà cité, page 137, paragraphe 3.)

<sup>1</sup> P. JACCARD et P. HENCHOZ, *Leçons élémentaires de Sciences naturelles*.

*Préparation :* Quand les truites déposent-elles leurs œufs ? Comment désigne-t-on le lieu de la ponte ? L'époque durant laquelle elle se produit ? Combien d'œufs dépose chaque femelle ? Comment s'appellent les petits poissons ?

*Exposé :* Quand maman-truite a placé ses œufs dans des creux faits par elle dans le sable, elle ne s'en occupe plus. Mais papa-truite passe, les découvre et répand sur eux un liquide appelé laitance qui les réveille comme le grain de pollen a réveillé la petite graine. Cette opération a reçu le nom de fécondation. Chaque œuf ainsi fécondé devient un alevin au bout de quelques mois. Les œufs qui ne reçoivent pas de laitance ne peuvent produire de petites truites. Deux choses sont donc nécessaires à la naissance de celles-ci : l'œuf de leur mère et la laitance du père. Vous pouvez maintenant comprendre pourquoi les poissons sont privés des joies de la famille. Les petits ne connaissent pas leurs parents qui, de leur côté, ne peuvent distinguer leurs enfants des autres alevins.

3<sup>me</sup> leçon : *La reproduction chez les oiseaux.* (Peut être donnée après l'étude du canard ; voir le Manuel déjà cité, page 153.)

Base de la leçon : l'utilité du coq.

*Préparation.* Quel oiseau a pondu les œufs que votre mère achète au marché ou recueille à la basse-cour ? Les œufs de poule ressemblent-ils à ceux des poissons dont nous avons parlé en étudiant la truite ? Quelles différences remarquez-vous entre eux ? Le coq pond-il des œufs ? Alors, quelle est son utilité ? (Quelques élèves répondront probablement qu'il garde ses compagnes, réveille la maisonnée et sert de nourriture aux hommes. D'autres seront amenés à répondre que cette protection est inefficace dans presque tous les cas, que par son chant matinal le coq ennuie plus qu'il ne sert et qu'il vaudrait mieux nourrir une poule de plus puisqu'elle donnerait — outre sa chair — des œufs que son compagnon ne peut fournir.)

*Exposé :* Une autre raison oblige à conserver les coqs : sans eux, il n'y aurait bientôt plus de poussins et, plus tard, plus de poules sur la terre. Il faudrait dès lors se passer pour toujours des œufs que vous aimez tant et qui sont si utiles.

Pensez aux poissons et voyons si les oiseaux se multiplient comme eux ! Qui a déjà vu un coq s'approcher des œufs pondus dans le nid et répandre sur eux un liquide, comme le fait la truite-mâle ? Personne ? C'est que, dans la basse-cour, les mêmes choses se passent différemment. Monsieur le coq répand aussi une sorte de laitance mais il doit le faire avant la ponte par Madame la poule. Après, la coque calcaire empêcherait le liquide de s'unir à l'œuf. Celui-ci continue à grossir dans le corps de l'oiseau jusqu'à ce que la coquille soit formée. Quand l'œuf pondu est couvé, un petit poussin se forme à l'intérieur, mange le blanc et le jaune, finit par remplir sa prison dont il réussit à briser les parois pour en sortir. Les œufs qui n'ont pas été fécondés peuvent être mangés comme les autres mais il n'en sortira jamais de poulet. L'utilité du coq est donc très grande.

*Généralisation* : Il en est ainsi chez les autres oiseaux.

Presque toutes leurs espèces vivent en familles. Le mâle connaît ses petits et leur mère ; il les aime beaucoup, les conduit à la recherche des aliments, les nourrit s'ils sont empêchés de le faire eux-mêmes et les défend parfois au péril de sa vie. Il se sent utile et respecté : aussi sa joie — qu'il traduit par son chant — est-elle grande.

N. B. — Ces trois leçons nous paraissent donner aux écoliers du cours moyen des connaissances sexuelles suffisantes. D'autres points de départ et une méthode différente peuvent être choisis. Nous croyons qu'il est important de donner cet enseignement le plus naturellement possible, sans introduction spéciale, sans appel particulier à l'attention des élèves. Nous osons recommander aussi l'ordre adopté ici : reproduction de la fleur hermaphrodite (par un seul être, en somme), reproduction des poissons (par deux individus mais sans rapprochement), puis celle des oiseaux (par accouplement de deux êtres).

J. LAURENT.

A ceux de nos collègues qui désirent se documenter plus complètement sur les questions d'éducation sexuelle, nous conseillons les œuvres ci-dessous :

- a) Mme E. PIECZYNSKA. *L'Ecole de la pureté*. — 3 fr. 50.
- b) COMMISSION PÉDAGOGIQUE. *Première éducation sexuelle*. — 10 centimes.
- c) J. LEROY-ALLAIS. *Comment j'ai instruit mes filles des choses de la maternité*. — 1 fr.
- d) G.-L. HEYMANN. *Eclaircissement sur la vie sexuelle*. (A remettre aux jeunes filles.) — 40 centimes.
- e) Dr R. CHABLE. *Éducation sexuelle et maladies vénériennes*. 1921. — 2 francs.
- f) Dr L. MATHÉ. *L'éducation sexuelle à l'école*.
- g) Dr CHABLE. *Jusqu'au mariage* (en préparation).
- h) WEGENER. *Nous les jeunes*. — 5 francs.

Tous ces ouvrages peuvent être empruntés gratuitement au Secrétariat romand d'Hygiène sociale et morale (Valentin, 44, Lausanne) où ils sont en vente aux prix indiqués. Une remise de 10 % est faite aux membres du corps enseignant.

## LES LIVRES

Dr OTTO ISLER. *Manuel de droit commercial*. Traduction française du Dr Max E. Porret. In-8° de xxiv et 320 pages, relié 10 fr. 50. Zurich, Orell Füssli, 1921.

Cet excellent guide, qui en est à sa deuxième édition française, mérite pleinement le succès qui l'a accueilli. « Enseigner, dit M. Isler, ne signifie pas seulement faire apprendre, mais avant tout faire comprendre. » Toute son œuvre est basée sur ce principe. C'est dire qu'elle est tout autre chose qu'un simple compendium. L'auteur a voulu être simple et pratique, et il y a réussi. Son ouvrage sera utilisé avec fruit par le professeur de droit commercial, par ses

élèves, voire par le jeune homme qui se prépare seul à la carrière des affaires. Les commerçants eux-mêmes ne le consulteront jamais sans profit.

ASSOCIATION ROMANDE DES CHORALES OUVRIÈRES.— **Recueil de chants pour voix mixtes.** Vingt-trois numéros au total, dont treize de propagande et dix d'agrément, tous intéressants, tous judicieusement choisis et d'excellente tenue. Même les chœurs dits de propagande sont inspirés d'un sentiment de fraternité auquel il nous plaît de rendre hommage. Nous y trouvons *La Sainte Alliance des Peuples*, *L'Avenir*, *Les Souvenirs*, *Le Petit Mousse*, d'autres encore, à la portée des plus modestes sociétés.

Une édition pour Chœur d'hommes est sous presse. On peut se procurer ces excellents recueils auprès du Comité central, Le Locle. Prix : 2 fr. A. R.

H. KELLER. **Carte manuelle de l'Europe.** Echelle 1 : 11 000 000. Format 47 X 40 cm. Pliée, 1 fr. 25. Payot et Cie, Lausanne et Genève.

Indispensable aux écoliers, cette carte, avec ses teintes plates et ses noms bien lisibles, rendra de bons services à tous ceux — et ils sont légion — qui sont encore brouillés avec les limites nouvelles.

**Matériaux pour l'éducation morale.** — Il y a dans le *Manuel général* (Paris, Hachette) sous le titre de «Morale», des récits suivis de «leçons». Pour mon compte, j'aime commencer ma semaine d'école par la lecture d'un de ces récits, et les enfants en sont toujours intéressés. L'abonnement à ce journal est de 16 fr., mais le change en réduit passablement le prix. G. L.

**Revue historique vaudoise.** — A la suite de notre notice du 29 octobre dernier, M. Eugène Mottaz nous annonce que nos lecteurs peuvent recevoir un numéro spécimen gratuit en s'adressant à l'Administration, ruelle Saint-François, Lausanne.

## PARTIE NARRATIVE

### TRAVAIL POUR MONSIEUR DUVILLARD

ou

### OBSERVATION PSYCHOLOGIQUE D'UN ENFANT<sup>1</sup> (suite).

#### Chapitre VI

#### *La Parole.*

Reine-Marie et Etiennette sont sur la terrasse de Confignon. Etiennette dans l'herbe haute, pleure lamentablement depuis une heure parce que sa maman est à Genève. Reine-Marie explique :

— Plus tu pleures, plus tu es triste; tes yeux te font mal, ton nez se bouche et ça ne fait pas revenir maman : elle ne t'entend pas.

Etiennette qui a modéré ses accents pour écouter la voix posée de sa sœur redouble de cris à la fin du discours.

Reine-Marie lui dit : — Puisque ça ne sert à rien, pourquoi pleures-tu ?

— Je veux maman, répond désespérément Etiennette qui ne pleure pas pour que cela serve à quelque chose, mais parce qu'elle est immensément triste.

<sup>1</sup> Voir *l'Éducateur* du 24 décembre 1921.

Reine-Marie réfléchit à ce qui pourrait rompre ce mauvais charme :

— Ecoute, si tu pleures encore longtemps, Grand'mère te fouettera ou bien tu n'auras pas de confiture à goûter.

— Je veux ma maman, crie plus fort Etiennette à qui la vision de ces fatalités rend l'absence plus sensible encore.

Reine-Marie essaie de nouveau :

— Si Grand'mère raconte à maman combien tu as été pleurnicheuse cet après-midi, eh bien, maman ne t'embrassera pas ce soir.

C'est trop fort, une maman chérie qui cause tant de chagrin à sa petite Etiennette et qui ne la consolerait pas ! Pour le coup les sanglots s'exaspèrent. Alors, Reine-Marie s'impatiente :

— Ah ! si j'étais ta mère, je te punirais « étrangement ».

Son pied tape le gravier de l'allée, son visage flambe et cet adjectif admirable, précieux, énigmatique contient une force peu commune d'indignation.

Etiennette, dont les deux ans et demi sont insensibles au beau langage mais qui sent confusément cette grande indignation, est intéressée. Elle cesse de pleurer, considère que cette colère ne peut avoir aucun effet dangereux et prononce doucement : « Je m'en fous. » puis ravie de l'air épouvanté de sa sœur, elle en oublie sa maman.

## Chapitre VII

*De l'imagination. Facilité de former des conceptions nouvelles et de les combiner. Richesse ou pauvreté d'imagination. Degré de réalité des représentations imaginées.*

La maîtresse de Reine-Marie a dit : « Cette enfant a beaucoup d'imagination. Quand je raconte une histoire elle n'attend pas la fin pour en imaginer les conclusions. Les autres enfants écoutent, Reine-Marie a déjà inventé la suite. Et puis, quand il faut faire un tissage personnel, Reine-Marie combine des brins à sa manière : les autres imitent un tissage déjà vu. »

C'est vrai que Reine-Marie construit ingénieusement, habilement, solidement avec les matériaux que la réalité et la logique lui donnent. Elle construit beaucoup, voire des mensonges. Ses mensonges ne sont pas des lâchetés, mais plutôt des réalités complétées, des vérités comme elles auraient dû être : Reine-Marie se excuse ou se vante par besoin de logique.

Mais je pense qu'elle n'a pas d'imagination.

Henriette avait de l'imagination. Chaque jour elle se mouvait dans un rêve nouveau et racontait une nouvelle histoire où sa joie riait et pleurait. Elle est morte à quatre ans.

Quand Reine-Marie eut quatre ans, Papa lui raconta une des histoires de cette petite sœur Henriette.

« Il y avait une fois une petite fille très triste. Elle n'avait point de maman. Elle cuisait toute seule sa choucroute et ses pommes de terre et elle pleurait le matin et elle pleurait le soir. Alors un jour elle a eu une idée : elle a été au marché et elle a acheté une maman. »

Reine-Marie n'a pas souri. Elle a dit :

— Au marché on n'achète pas les mamans. On achète le fromage et le chocolat.



Quand je vous disais que Reine-Marie n'a pas d'imagination : elle n'a pas changé.

### Chapitre XII

*qui traite des affaires familiales et autres sympathies et porte le titre de « Sentiment altruiste » contre lequel l'auteur proteste : Qu'y a-t-il de moins altruiste que les affections familiales ? On aime pour la joie qu'on en éprouve et pour l'affection qu'on reçoit en retour. Quant aux « sentiments sociaux, » qu'est-ce ? On a un tempérament social : Reine-Marie est démocrate.*

Papa demande : — Connais-tu la belle Thérèse de Chancy ?

Maman dit : — Oui, elle est vraiment superbe. C'est la plus belle femme que j'aie rencontrée dans notre campagne genevoise. Quand elle dirige un repas de noce, elle a un port royal.

Reine-Marie ajoute : « Mais quand tu es à Chancy, c'est toi la plus belle. »

La mère de Philippe Monnier passe l'été à Cartigny. Elle est vieille et jolie. Elle porte des jabots en dentelle et une grosse broche niellée à son col. Sur ses bandeaux blancs elle pose un chapeau fleuri, petit de fond et large d'aile sur le front. On la promène parfois dans un fauteuil roulant.

Reine-Marie s'étonne : — Pourquoi Madame Monnier ne s'habille-t-elle pas et ne marche-t-elle pas comme tout le monde ?

— C'est qu'elle est bien vieille, Minette.

— Ma Grand'mère aussi est vieille, mais ça ne se voit pas.

Et Reine-Marie a un grand accent de fierté.

C'est que Grand'mère, maman et Reine-Marie sont la même personne à trois époques différentes. Il en résulte un indiscutable amour à nul autre pareil, parce que c'est soi qu'on aime dans les deux autres et qu'on se reconnaît en elles et qu'on s'y est reconnue dès toujours. On pense l'une avec l'autre, l'une par l'autre et quand on est seul on sait ce que les deux autres penseraient.

Reine-Marie s'arrête : — Trouves-tu cette affiche jolie, maman ?

— Oui, j'aime [cet arbre rose et ce petit oiseau qui s'égosille. C'est très printanier, et toi ?

Reine-Marie se réjouit. — Moi aussi. C'est curieux. Tu as toujours les mêmes goûts que moi, n'est-ce pas ?

L'amour de Reine-Marie ne se traduit pas par des caresses. Celui de maman non plus. Ni celui de grand'mère. Il est simplement quelque chose de très sûr, de très fort, qui ne peut changer. C'est une communion profonde. Maman peut être dure parfois, ce « quelque chose » est quand même là et à cause de cela tout se trouve justifié.

Reine-Marie a beaucoup d'autres affections. En général l'une exclut l'autre.

Et dans le monde enfantin, elle préfère les garçons aux filles. Ils ont de plus beaux jeux. Quand elle aime André, Jean a tous les défauts. Mais le lendemain si André a mangé un glaçon à la fontaine et va par conséquent mourir, c'est Jean qui devient son bon-ami.

(A suivre.)

J. BACHOFEN-ALBARET.



# Horlogerie - Bijouterie - Orfèvrerie

F. BORNAND Fils, Rue Centrale 8, LAUSANNE

Régulateurs — Alliances

Splendide CADEAU offert pour achat A PARTIR de 100 FRANCS

## PIANOS

# MAISON CZAPEK

LAUSANNE — En face du Théâtre

Ancienne maison de toute confiance

86

Conditions spéciales au corps enseignant

Pianos suisses et étrangers

VENTE

— LOCATION

— ÉCHANGE



## HORLOGERIE DE PRÉCISION

Montres de Genève, Longines, La Vallée

BIJOUTERIE FINE

ORFÈVRE

Réparations soignées.

Régulateurs, réveils

Priz modérés.

ALLIANCES EN TOUS GENRES, GRAVURE GRATUITE.

**E. MEYLAN-REGAMEY**

11, Rue Neuve, 11

LAUSANNE

Téléphone 33.09

Agent dépositaire de VACHERON & CONSTANTIN de Genève.

10 0/0 d'escompte aux membres du Corps enseignant.

ALA MULE d'OR



Favorisez l'Industrie

suisse

10% de REMISE AUX MEMBRES  
DU CORPS ENSEIGNANT.

LAUSANNE

12, rue St-François, 12  
Téléphone 32.18

MARCHANDISE DE 1<sup>er</sup> CHOIX chez

M<sup>mes</sup> Béboux et Morville

Pour tout ce qui concerne l'administration des annonces de  
l'Éducateur et Bulletin Corporatif, s'adresser à

# PUBLICITAS S. A.

LAUSANNE

## Favorisez l'industrie suisse!

Les gommes à effacer "Rütli", "Righi", "Pallas" et "Lux" offrent tous les avantages des marques étrangères; elles sont très douces et n'abîment pas le papier. Les essayer c'est les adopter dans les écoles et dans les bureaux. En vente dans les papeteries ou directement chez les fabricants

**Société Anonyme R. & E. HUBER**

Manufacture de caoutchouc

PFÄFFIKON-ZÜRICH

Maison de confiance fondée en 1880. — 400 ouvriers. 47

### LE CAHIER D'EXERCICE POUR REMPLIR LES FORMULAIRES DE LA POSTE ET DE CHEMIN DE FER

paraîtra de nouveau le

**1<sup>er</sup> JANVIER 1922**

chez **Otto Eglé**, maître secondaire, **Gossau-St-Gall**.

101

## AVIS AUX ACHETEURS

Sur les ouvrages de provenance française, il est fait une

### BONIFICATION DE CHANGE DE

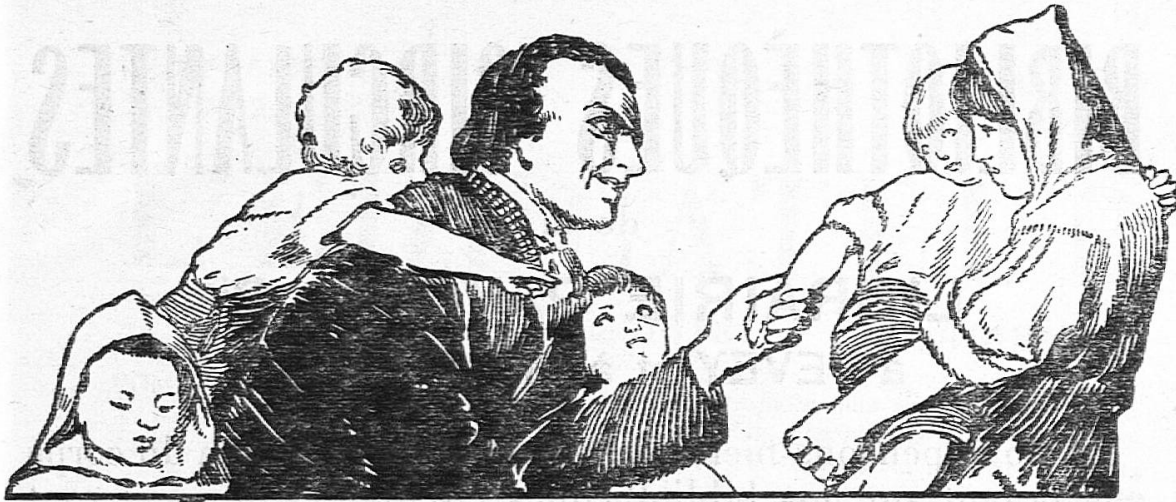
# 50 %

Nous ouvrons aussi des comptes français à partir de cinquante francs français. Les versements se font d'avance en billets de banque français ou chèque sur Paris. Les volumes sont facturés à leur prix de Paris plus 10% de majoration pour frais.

Pour les personnes qui ne sont pas en compte avec la maison, les envois sont faits contre remboursement.

## LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>IE</sup>

Lausanne, Genève, Vevey, Montreux, Berne



# L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

**SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE  
ET DE L'INSTITUT J. J. ROUSSEAU**

PARAIT TOUS LES 15 JOURS, LE SAMEDI

RÉDACTEURS :

**PIERRE BOVET**

Taconnerie, 5

GENÈVE

**ALBERT CHESSEX**

Av. Bergières, 26

LAUSANNE

COMITÉ DE RÉDACTION :

J. TISSOT, Lausanne.

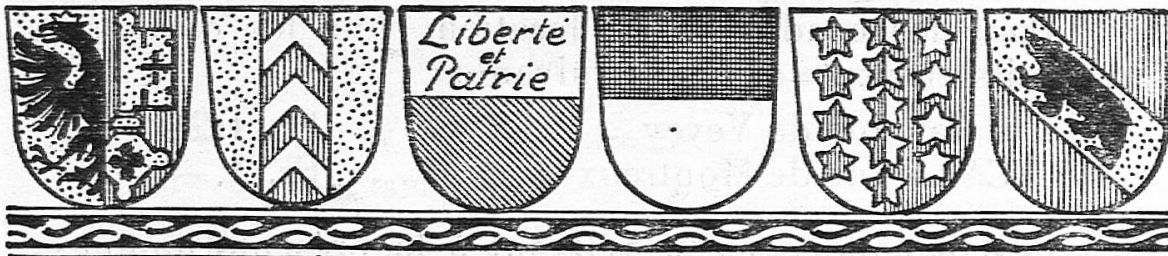
H.-L. GÉDET, Neuchâtel.

W. ROSIER, Genève.

**LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>ie</sup>**

LAUSANNE | GENÈVE

1, Rue de Bourg | Place du Molard, 2



ABONNEMENTS : Suisse Fr. 8., étranger, Fr. 10. Avec *Bulletin Corporatif*, Suisse, Fr. 10. Etranger Fr. 15.  
Gérance de l'Éducateur : LIBRAIRIE PAYOT & Cie. Compte de chèques postaux II 125. Joindre 30 cts. à toute  
demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

# BIBLIOTHÈQUES CIRCULANTES

de la

## LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>ie</sup> à VEVEY et à MONTREUX

Nous pensons bien faire en attirant l'attention du corps enseignant sur nos bibliothèques circulantes qui pourront lui rendre les plus précieux services.

### Conditions d'Abonnement :

1. Il est exigé un dépôt de Fr. 5 à Fr. 10 selon que l'abonnement est fait pour un ou plusieurs volumes ; ce dépôt est rendu à la fin de l'abonnement contre restitution des derniers volumes prêtés.
2. Les abonnements sont payables d'avance.
3. Si l'abonné cesse son abonnement avant l'échéance, il ne lui est remboursé aucune différence.
4. Les mêmes ouvrages ne peuvent pas être gardés plus de 15 jours et les nouveautés doivent être rendues dans les 4 jours.
5. La personne qui perd un livre, le salit ou écrit des remarques dans la marge est tenue de le payer au prix de vente en librairie.
6. Lors du premier envoi, l'abonné reçoit le double des volumes que comporte son abonnement, afin d'avoir toujours en mains le nombre des volumes auquel il a droit, les autres voyageant pour échange.
7. Tout abonné habitant en dehors de Vevey-la Tour ou de Montreux a droit à un volume surnuméraire.

Pour les conditions de location, voir les catalogues respectifs en vente aux prix suivants :

Catalogue de Vevey . . . . .	Fr. 1.25
Catalogue de Montreux . . . . .	Fr. 1.—

Les demander, en se référant à la présente annonce, soit à la **Librairie PAYOT & C<sup>ie</sup>, Rue d'Italie, à VEVEY,** soit à la **Librairie PAYOT & C<sup>ie</sup>, Grand'Rue, à MONTREUX.**